

MENACES SUR UNE ESPECE PROTEGEE : LE PLAN LOUP 2013-2017

Vivant dans le département du Var, je souhaitais vous faire partager une série d'articles (références en fin d'article) concernant la diabolisation que subit – depuis ces derniers mois – le Loup en France, et plus particulièrement dans le Var et les Alpes maritimes... Si vous passez par la région, je vous conseille d'aller visiter Le Parc Alpha (<http://www.alpha-loup.com/edito.php>) qui vous expliquera tout ce qui concerne cette espèce protégée de la Faune française mais qui pose « problème » dans certains départements du sud.

I. La situation selon les régions

A. Le loup dans les Pyrénées

Les petits chaperons rouges peuvent dormir sur leurs deux oreilles. Ce n'est pas demain qu'ils vont se faire croquer par un loup de l'est pyrénéen. En onze ans de présence sur la partie orientale de la chaîne, seuls trois loups ont été formellement répertoriés.

Les traces génétiques qu'ils ont laissées derrière eux ne laissent pas l'ombre d'un doute : deux mâles et une femelle, tous de lignée italienne. « Ce sont des canis lupus, des jeunes adultes qui ont migré de l'arc alpin après avoir quitté leur meute respective, explique

Alain Bataille, correspondant du réseau loup pyrénéen pour l'Aude et l'Ariège à l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage). Ils peuvent se déplacer dans un rayon maximum de 800 kilomètres, à l'aurore ou au crépuscule, et surtout la nuit. Traverser un pont, un leuve ou une autoroute ne leur pose aucun problème. » Le premier loup est arrivé en 1999, les deux autres entre 2003 et 2004. Les trois animaux fréquentent avec plus ou moins de régularité les pics du Madrès (Aude, Ariège, Pyrénées-Orientales), du Carlit (Ariège, Pyrénées-Orientales) et du Canigou (Pyrénées-Orientales). Depuis leur implantation, les services de l'Etat sont aux aguets. Un réseau d'observateurs (67 en 2006, 120 aujourd'hui) a été mis en place sur toute la partie orientale de la chaîne et la coopération avec l'Espagne bat son plein, surtout depuis que d'autres canis lupus ont été répertoriés en Catalogne. N'empêche que pour le moment, leur nombre stagne. Et toujours pas de meute en vue. « Même si une rencontre entre individus mâle et femelle reste possible, nous n'avons aucun indice de reproduction. Ce front de colonisation reste donc très fragile », note Alain Bataille. Pour Philippe Lacube, représentant emblématique des éleveurs ariégeois, « il ne faut pas les sous-estimer car s'ils venaient à coloniser le massif, ce serait extrêmement grave ». Le loup fait donc toujours peur.



B. Le loup dans les Alpes et la situation du Var (83)

La plupart des 200 ou 250 loups sur le sol français restent cependant dans le massif alpin où deux individus venus d'Italie avaient été observés en 1992, pour la première fois depuis l'éradication complète datée des années 30. Après trois autorisations de tirs restées vaines en 2012, Le canis lupus est de nouveau dans le viseur de la préfecture du Var.



Face à l'augmentation du nombre

d'attaques attribuées au loup, et plus particulièrement dans le Camp de canjuers (terrain militaire de 35.000 hectares où les troupeaux broutent à l'état semi-sauvage), le préfet a signé le 31 janvier 2013 dernier un nouvel arrêté qui autorise la chasse de l'animal, une espèce protégée. 85 chasseurs se sont réunis sur le plateau de Canjuers : des lieutenants de louveterie, rompus à la traque du loup, mais aussi la société de chasse militaire de Canjuers, appelée en renfort. Un vrai déploiement !!!

« Contrairement aux tirs de prélèvements organisés en 2012, il s'agit cette fois d'une battue », confirme la préfecture. C'est toute la différence entre « une chasse à l'affût », dans laquelle on attend sa cible, et un positionnement massif sur le terrain, pour repousser le loup vers une ligne de chasseurs en embuscade. Cette première battue s'est s'achevée, apparemment sans ramener de trophée. « Avant d'être reconduit, le dispositif sera évalué, à savoir si les chasseurs sont suffisamment nombreux et si des traces de loup sont repérées ». La préfecture se donnait un mois, jusqu'au 28 février pour tirer son loup. En 2012, trois campagnes de tirs avaient déjà été organisées. Malgré trois mois de guet sur le secteur de Canjuers, le loup était resté invisible. En 2011, toujours dans ce secteur, le plus touché, le loup était tenu responsable de 233 attaques, mais c'était encore plus en 2009 (450) et beaucoup moins en 2007 (une dizaine). Clairement, la présence du loup se conirme, pour l'instant au détriment des moutons, brebis et chèvres des éleveurs. L'association pour la protection des animaux sauvages tient une autre analyse du phénomène. « Avec de telles campagnes, on ne fait que donner du loup aux éleveurs, pour faire plaisir, mais cela n'est pas efficace, regrette Pierre Athanaze, son président. En 2012, nous avons recensé 139 autorisations de tirs en France, alors qu'il y a officiellement 250 loups seulement ! », s'exclame-t-il. La solution avancée par l'association repose toujours sur une plus grande protection des troupeaux, comme le font nos voisins. Il y a environ 500 loups en Italie et 2 000 en Espagne. Tuer un loup de temps en temps ne serait pas la solution, « cela ne fait que faire perdre du temps à la ilière ovine ». En pleine exaspération face au prédateur.

a) Le point de vue des éleveurs de moutons & des bergers varois

Président de la fédération départementale ovine du Var, Philippe Fabre, éleveur installé à La Roque-Esclapon (83), vient de perdre trois brebis. Égorgées par un loup dont les traces sont encore visibles dans la neige, présente depuis la semaine passée dans le haut Var.

« Ce n'est plus possible, se lamente l'éleveur. J'ai encore subi la prédation du loup et la battue se passe de l'autre côté de là où se trouve mon troupeau ! L'Office national de la chasse et de la faune sauvage prépare ses battues trois jours à l'avance. Ce n'est pas comme cela qu'il faut procéder ».

Sur le plateau de Canjuers, où les éleveurs font paître leur cheptel, les loups font des apparitions quotidiennes. Selon le président, 500 bêtes ont été tuées depuis le printemps 2012 et autant sont portées disparues.

« Le loup, c'est vraiment un léau. En tuer un ne va rien changer. La prédation et l'élevage ne vont pas ensemble ».

Selon Philippe Fabre, une vingtaine de loups se trouvent actuellement sur Canjuers et ses abords.

« Le loup, je vis avec depuis 20 ans. Mais les choses ont évolué et pas dans le bon sens. Nous nous sommes équipés de îlets et de chiens Patou. Avant ça marchait. On retrouvait une brebis égorgée de temps en temps. Mais maintenant, ce n'est plus tenable. Des loups, il y en a trop. Ils tuent pour s'amuser. Si je n'avais pas d'enfants, j'aurais arrêté l'élevage. »

Et le président de prendre en exemple le parc Alpha situé à Saint-Martin-Vesubie, dans le Mercantour.

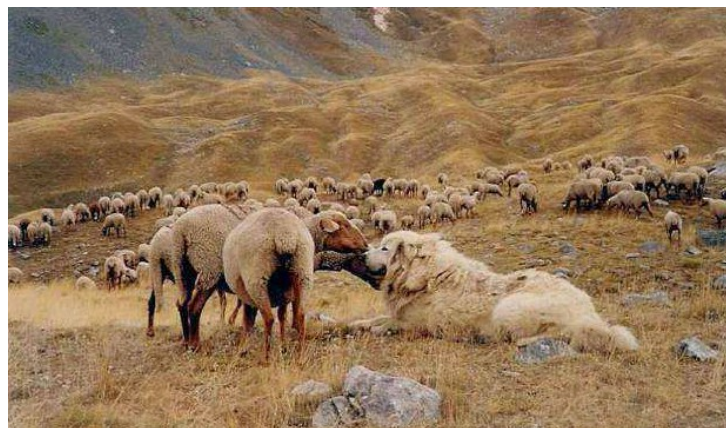
« Là-bas, il y a des loups que l'on montre aux visiteurs. On va se battre pour exiger que ces loups soient nourris avec des proies vivantes. Ain de montrer comment se passent les attaques. Si le grand public assistait à un tel spectacle, les mentalités évolueraient certainement en notre faveur. Et puis j'invite les défenseurs des loups à venir passer une semaine chez moi. A me suivre et m'aider à achever mes brebis mutilées. A chercher les autres, égorgées à moitié dévorées ».

L'éleveur évoque aussi la procédure pénale engagée contre ce berger des Alpes-Maritimes qui comparaitra le 21 mars devant le tribunal de Nice.

« Il y a de la souffrance. Nous allons défendre un berger, victime de prédation, et poursuivi pour avoir frappé un agent du parc qui défendait les loups. Les éleveurs sont excédés et croyez-moi, un jour, ça va mal finir ».

b) Réponse très « pragmatique » des protecteurs du loup

«Le contexte de Canjuers qui est très particulier : les patous y sont en liberté totale et commettent des dégâts très importants sur le gibier sauvage. Et pendant qu'ils courent après les chevreuils, ils ne protègent plus les troupeaux, sans compter les très probables brebis tuées par les patous eux-mêmes.»



FERUS déclare avoir alerté par deux fois, par courrier les autorités "de l'anormalité de cette situation". Le prélèvement d'un loup au hasard ne résoudra donc en rien la problématique

de Canjuers et de ses patous! Dans son courrier au préfet du Var, FERUS analyse la situation de ce département, au regard des revendications des bergers et éleveurs de moutons.

«Le nombre de brebis tuées : 700, soit deux par jour en moyenne paraît très élevé. Ont-elles bien été tuées par des loups ? Ont-elles bien été consommées par les loups ? Car ces chiffres paraissent invraisemblables pour une meute évaluée à 5 ou 7 loups.»

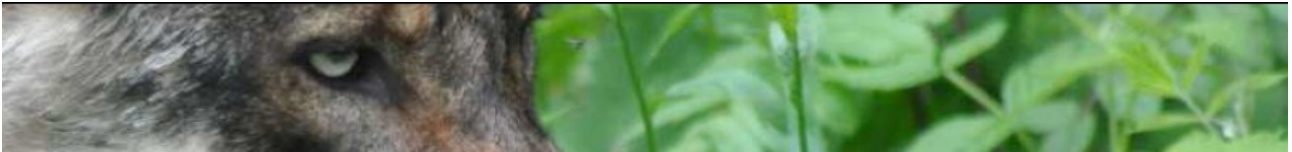
Rappelons que pour la France entière et 29 zones de présence permanente (ZPP), dont 19 meutes reproductrices, le nombre de brebis tuées est de 5.289 en 2011. Si l'on soustrait de ce nombre les victimes du Var, on arrive à $5.289 - 670 = 4.619$.

Et si l'on fait ensuite la division $4619 / 28$ ZPP, cela donne 164 brebis tuées en moyenne par ZPP en France. Avec 700 brebis tuées, on voit bien que le Var est 4 fois au dessus de cette moyenne. Que se passe-t-il ? Les brebis sont-elles moins bien gardées ? Il semblerait qu'elles soient laissées libre la nuit, ce qui les rend vulnérables aux prédateurs. Tout de même n'y aurait-il pas dans ces prédatons des attaques de chiens divaguant, voire des chiens de protection, comme cela s'est déjà produit ailleurs ? 242 attaques sur 36.000 ha (en considérant l'ensemble du camp), paraît là aussi aberrant en comparaison avec les autres ZPP des Alpes qui couvrent en moyenne de 400 à 600 km², soit 40.000 à 60.000 ha, près du double. Ce qui revient à dire que ramené à l'unité de surface. Les loups du Var tuent 8 fois plus de brebis que partout ailleurs en France.

On peut aussi faire le calcul suivant : nombre de victimes / nombre de loups. Pour la France, cela nous donne $4.619 / 200$ (chiffre ONCFS 2011) = 23 moutons par loup par an.

Pour le Var, « $670 / 5 = 134$ »... Un loup du Var tuerait 7 fois plus de brebis que n'importe quel autre loup en France.

On peut donc parler du « **Monstre du Var** ». Le poids moyen d'un loup est de 25 à 50 kg à l'âge adulte. Ceux du Var devraient peser entre 175 et 350 kg ! Serait-ce le poids du ventre plein de chair de mouton ? A moins que l'éleveur ne fasse des économies de croquettes à Patou...



II. Le nouveau « plan loup 2013–2017 »

A) Le point de vue gouvernemental

Le nouveau « plan loup », dont les grandes lignes ont été validées mardi, a pour ambition d'« éduquer » l'animal protégé, mais à l'origine d'attaques de plus en plus nombreuses de troupeaux, en permettant notamment aux éleveurs de mieux se défendre. La gestion des loups, au nombre de 250 en France aujourd'hui, sera désormais « différenciée » selon les régions, en fonction des pratiques d'élevage et des risques d'attaques, ont annoncé les ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture.

« Le loup est et restera une espèce strictement protégée. Il est néanmoins possible de tenir compte de la bonne dynamique de population de l'espèce afin de mettre en place une gestion plus fine », ont-ils indiqué après une réunion du groupe national loup.

Le nouveau plan loup, pour 2013–2017, doit entrer en vigueur au printemps. Il doit notamment assouplir les procédures administratives permettant aux éleveurs de pratiquer des tirs et simplifier les indemnités après des attaques.

De même, de nouvelles modalités de calcul permettront d'augmenter régulièrement le nombre maximal de loups pouvant être abattus chaque année pour suivre la croissance du nombre de prédateurs, a indiqué la ministre de l'Ecologie Delphine Batho.

Ce plafond, pour l'ensemble de la France, est fixé à onze pour 2012–2013.

Le territoire du loup, qui est revenu naturellement au début des années 90 dans les Alpes, est en croissance constante en France avec une aire de répartition qui augmente de 25% par an. En conséquence, les attaques de troupeaux augmentent elles aussi avec 5.848 bêtes victimes du loup en 2012, contre 4.920 en 2011 et seulement 2.680 en 2008. Les éleveurs sont « à cran », a souligné le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll, et les indemnités, elles, atteignent des sommets, avec quelque 2 millions d'euros versés en 2012.

Selon Delphine Batho, les membres du groupe national loup, organe qui regroupe des parlementaires, des experts, des représentants agricoles et des associations, défendent avec ce plan l'ambition « d'éduquer le loup » en le détournant des troupeaux pour se nourrir.

Expérimentations

Des expérimentations pourront par exemple être menées pour capturer des loups et ainsi « leur faire peur et les dissuader de faire des attaques », a-t-elle expliqué. Evoquant également un « acte de pédagogie », Stéphane Le Foll a souligné que « les troupeaux ne doivent pas être la nourriture habituelle » du loup. La volonté de territorialiser la gestion de l'animal répond toutefois au fait que la pression du prédateur est très différente d'une région à l'autre. Ainsi, entre 2011 et 2012 dans les Alpes-de-Haute-Provence, « la prédation a diminué de plus de 70% dans la vallée de l'Ubaye », mais « a progressé de 40% dans le Haut-Verdon et de 400% dans la vallée de l'Asse », selon les données officielles. Le plan prévoit ainsi un suivi biologique plus réactif de l'espèce pour mieux mesurer son évolution localement.

Ce plan, qui prendra la suite de la version 2008-2012, doit encore faire l'objet d'une consultation du public en mars avant une validation par le Comité national de protection de la nature.

Concernant les zones de protection renforcée contre le loup, adoptées en première lecture au Sénat le 30 janvier contre l'avis du gouvernement, la ministre de l'Ecologie a estimé qu'elles sont contradictoires avec les engagements de la France en matière de protection du loup. Même les éleveurs ne veulent pas de ces zones d'exclusion, qui visent à faciliter la destruction du loup dans des communes où les activités d'élevage sont gravement perturbées par les attaques de loups, a-t-elle rappelé.

B) Le point de vue des défenseurs

Le gouvernement déclare ouverte la destruction d'une espèce protégée, y compris avec des armes de guerre destinées aux snippers.

Une décision grave qui méprise les lois, la biodiversité et les instances de consultation. C'est une première terriblement inquiétante pour tous les citoyens qui espèrent encore préserver la nature. Comme pour les ortolans, l'ASPAS contre-attaque au niveau européen.

Aujourd'hui, le Conseil national de protection de la nature examine le « nouveau plan loup ». Mais avant même la consultation obligatoire de cette instance, Delphine Batho et le député Christophe Castaner, président du Groupe National Loup, ont déjà annoncé l'abattage de 24 loups pour l'année 2013, soit 10% de la population française !

On constate le peu de cas que la ministre de l'écologie fait de la protection de la nature, mais également des instances de consultation. Gageons que la consultation publique ne servira à rien... Le ministère de l'Écologie n'en est pas à ses premières dérives.

Le 21 septembre 2011, un loup est abattu en toute illégalité dans les Alpes de Hautes Provence.

Le 4 mars, à la demande de l'ASPAS, le tribunal administratif de Marseille annule – mais trop tard – l'arrêté préfectoral de tir de loup [1]. Après cette amère victoire, l'ASPAS va demander dédommagement pour destruction du loup, qui reste, en droit français et européen, une espèce... protégée.

En 2012, 195 autorisations de tir de loup ont été délivrées par les préfets, soit une autorisation pour 0,78 loup ! Mais comme nos chasseurs, louvetiers et autres gardes ne sont pas arrivés à réaliser le tableau promis, les grands moyens sont lancés. L'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) formera des chasseurs afin de rendre leurs tirs « plus performants »,

notamment avec des armes de guerre. L'une d'elles a déjà été offerte en grande pompe par l'ONCFS aux louvetiers drômois en présence du sous-préfet de Die.



Celui-ci a délivré une dérogation pour l'utilisation de cette arme normalement réservée aux militaires. Il s'agit d'une carabine Tikka de calibre 7×64 équipée d'une lunette à amplification nocturne destinée aux snippers en zone de guerre !

Les séances d'abattage se feront de jour, et désormais de nuit, toute l'année, y compris en période de reproduction de l'animal. Le loup, espèce légalement protégée, est tombé dans une situation pire que s'il était classé « gibier » et même « nuisible » !

Devant ces signes du ministère, des plans de tirs sont déjà réclamés un peu partout, y compris maintenant en zone de plaine. L'éradication du loup est désormais encouragée.

L'ASPAS dénonce la démission totale du ministère de l'écologie, et apportera ces nouveaux éléments à la Commission Européenne qui instruit déjà sa plainte pour non respect des réglementations européennes.



Voici quelques liens qui vous permettront sans doute d'en apprendre un peu plus sur le « plan loup » 2013-2017.

L'ASPAS, Association pour la Protection des Animaux Sauvages, présente des liens utiles et notamment un résumé de la situation actuelle dans : [La guerre contre le loup est déclarée](#)
Et met également à disposition des outils de comparaison, comme ce tableau comparatif du nouveau « plan loup » face à l'ancien protocole (Arrêté du 9 mai 2011)

VARMATIN a également publié quelques articles sur le sujet :

[Philippe Fabre « Tuer un loup ne changera rien » Première battue au loup dans le Var](#)

VAR-GOUV.FR présente la reconduction des tirs de prélèvements du 5 décembre 2012 au 4 janvier 2013 : [Tir de prélèvement de loup](#)

A Saint Martin Vésubie, dans le massif du Mercantour, venez découvrir Alpha, le parc des loups. Dans le cadre somptueux du vallon du Boréon, l'équipe des soigneurs d'Alpha vous mènera à la rencontre du prédateur légendaire... [Alpha-Loup.com](#)

